



RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

« 30 ans de politique en faveur des Grands Sites »

Dossier de Presse

Juin 2006

Contacts presse

Ericka Rolin, Tél. 01 75 06 75 72, E-mail : ericka@rolin.fr
Catherine Peuto, Tél. 01 42 46 59 00, E-mail : catherine.peuto@wanadoo.fr

www.grandsitedefrance.com



Sommaire

• Communiqué de presse	3
• « 30 ans de politique en faveur des Grands sites »	4/5
- Programme de la journée du 9 juin	6
- Les grands témoins : intervenants à la table ronde	7
• Les 4 sites labellisés GRAND SITE DE FRANCE® :	
- Aven d'Ornac	8
- Pointe du Raz	9
- Pont du Gard	10
- Sainte-Victoire	11
- OGS : photos avant-après des Grands Sites	12/13
• L'œuvre emblématique de Bernard Dejonghe	14
• La fondation Gaz de France	15
• Communiqué de l'Icomos : « Des millions de visiteurs par an... Dix ans de réflexion... et d'action ! »	16
• Le dossier du Réseau des Grands Sites de France	

« 32 Grands Sites adhérents, près de 27 millions de visiteurs annuels »

Paris, 2 juin 2006

**Le Réseau des Grands Sites de France célèbre 30 ans de politique
en faveur des paysages emblématiques de notre pays**

Remise de l'œuvre symbolisant les valeurs des Grands Sites de France, créée par Bernard DEJONGHE, à l'Aven d'Ornac, la Pointe du Raz, le Pont du Gard, la Sainte Victoire. Cérémonie présidée par Madame Nelly OLIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Table ronde « 30 ans de Politique en faveur des Grands Sites ».

En cette année 2006, est célébré le centenaire de la loi du 21 avril 1906 sur la protection des Monuments Naturels et des Sites, par une série de manifestations.

Le Réseau des Grands Sites de France a souhaité apporter sa contribution à ces manifestations, en organisant le 9 juin, à la Pointe du Raz, une journée consacrée à la politique nationale en faveur des Grands Sites, lancée par l'Etat en 1976, il y a donc tout juste 30 ans.

Il s'agit de saluer les efforts consentis par l'Etat et les collectivités pour la réhabilitation et la gestion des Grands Sites emblématiques du patrimoine paysager de la France, et qui trouve un nouveau développement avec la création par l'Etat du label **GRAND SITE DE FRANCE**® décerné aux gestionnaires des sites par le Ministre de l'Ecologie et du Développement durable. Ce label vient en reconnaissance d'une gestion des sites conforme aux principes du développement durable dans ses composantes environnementales, paysagères, sociales et économiques.

Au cours de cette journée, une table ronde sur le thème « 30 ans de politique en faveur des Grands Sites » réunira des grands témoins de cette politique.

Puis, Madame Nelly OLIN, Ministre de l'écologie et du développement durable, remettra aux responsables des organismes gestionnaires de l'Aven d'Ornac, de la Pointe du Raz, du Pont du Gard, de la Sainte Victoire, l'œuvre originale créée par Bernard DEJONGHE, sculpteur de verre, symbolisant les valeurs du label **GRAND SITE DE FRANCE**®. Cette création contemporaine, réalisée à l'initiative du Réseau en concertation avec le Ministère, a bénéficié du soutien de la Fondation d'entreprise Gaz de France, dans le cadre de son mécénat en faveur du RGSF et de la Pointe du Raz.

Cette manifestation sera accueillie à la Pointe du Raz, qui a fait l'objet d'une Opération Grand Site pilote menée à son terme et qui a mobilisé de nombreux partenaires.

L'ensemble de cette journée sera l'occasion de souligner l'importance de poursuivre et de développer l'action publique en faveur des Grands Sites.

*Contact Presse RGSF
Ericka Rolin, Tél. 01 75 06 75 72, E-mail : ericka@rolin.fr*

« 30 ans de politique en faveur des Grands Sites » origines, développement... et nouvelles perspectives

La politique « Grands sites » a été élaborée au début des années 70, alors que le ministère français de l'Environnement venait d'être créé. C'est également à cette époque que des nouveaux outils de préservation du cadre de vie des français sont mis en place tels que le Conservatoire du littoral et des espaces lacustres, la loi relative à la protection de la nature...¹

Cette politique présente la singularité de ne pas être fondée sur un texte réglementaire spécifique, mais elle s'appuie sur la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, qui donne au seul ministre le pouvoir d'autoriser les modifications (permis de construire, de démolir, coupes de forêt etc...) apportées à un site classé.

Dès son origine, elle a été pensée comme une politique contractuelle d'aménagement du territoire qui devait donc avant tout reposer sur l'accord des partenaires. De ce fait, les changements très importants apportés par les politiques de décentralisation menées par l'Etat à partir de 1983 et encore tout récemment, l'ont plutôt renforcée.

Dans les années 70, la pression touristique s'accroît dans les sites les plus prestigieux de nombreux pays d'Europe, entraînant la dégradation des sites et des milieux et générant parfois des réactions de rejet de la part des habitants. En France, les communes sont alors confrontées à des problèmes de stationnement, de sécurité publique, d'hygiène, qui dépassent leurs ressources budgétaires et techniques. Des réponses sont apportées au coup par coup, sans que l'impact paysager soit véritablement pensé et sans permettre de résoudre véritablement les problèmes.

En 1980, le ministre de l'Environnement entérine une liste officielle de 15 grands sites dont la réhabilitation est jugée prioritaire et pour lesquels les études de réhabilitation se poursuivront en accord avec les autorités locales.

Cette nouvelle politique ne portera que sur des espaces de grande notoriété, en partie ou entièrement protégés (au titre de la loi de 1930 sur les sites), dont la fréquentation, en général excessive, mais quelquefois insuffisante pour maintenir le site en état pose problème. Elle porte le plus souvent sur des espaces à forte dominante naturelle, mais s'adresse aussi à des ensembles bâtis ou des espaces mixtes.

Le principe le plus important, évident de nos jours mais très novateur en 1976, est de considérer un site à réhabiliter comme un monument, avec ses entrées, ses circulations, son accueil des visiteurs, ses besoins en sanitaires et surtout en interaction économique avec ses alentours. Comme un monument, un site se réhabilite mais également comme un monument, un site se gère. Or cette affirmation sera de loin la plus difficile à mettre en œuvre car les compétences administratives sont multiples sur de tels sites dont la propriété est le plus souvent privée et quelquefois très éclatée.

Cette politique des Grands Sites qui a beaucoup bénéficié de l'apport intellectuel de la section française de l'Icomos, repose sur l'adoption d'une démarche de projet. C'est une démarche pragmatique recherchant l'accord des partenaires sur des objectifs, accompagnée de validations, étape par étape, pour aboutir à un véritable programme d'actions global, les Opérations Grand Site. Ces opérations vont au-delà des compétences propres du ministère chargé de l'environnement et intéressent aussi les champs culturels, touristiques et économiques.

Les projets menés dans les Grands Sites doivent relever des trois volets du développement durable (environnemental, économique, social) : est-ce que cela aura un impact positif sur le paysage ? ; est-ce que cela va améliorer la visite pour les touristes ? est-ce que cela va améliorer la vie des habitants ? l'aménagement est-il réversible ?

¹ Les éléments relatifs à l'histoire de la politique des Grands Sites reposent sur l'article "30 ans de politique au service de nos plus prestigieux paysages : comment répondre à la mutation touristique des sites les plus renommés de France ?" Anne-Françoise Pillias, chargée de mission Opérations Grands sites, direction de la Nature et des Paysages, ministère de l'écologie et du développement durable, Bulletin n°57, ICOMOS-France, 2005-2

Des paysagistes sont systématiquement associés aux études afin que l'esprit des lieux et l'identité du site soient respectés par les aménagements proposés dans le cadre de la réhabilitation. La mise en place d'un observatoire photographique du paysage est recommandé pour chaque nouvelle opération, afin d'en mieux contrôler les évolutions.

Cette politique en faveur des Grands Sites pose aussi un impératif : aller au-delà de la réhabilitation des sites pour assurer leur gestion à long terme, mission qui, de fait, est assurée et financée par les collectivités. Pour cette raison, mais aussi parce que l'implication et l'association des populations locales est indispensable à la réussite de ces projets de grands envergure, les collectivités locales s'impliqueront de plus en plus dans la réhabilitation des sites. En effet un des risques d'échec de ces opérations serait l'opposition des habitants à un projet dont ils ne maîtriseraient ni les choix ni les conséquences, la démarche partenariale de cette politique est là essentielle.

La création en 2002 du label **GRAND SITE DE FRANCE**® par le Ministère de l'écologie et du développement durable, marque une étape supplémentaire dans la reconnaissance des Grands Sites.

Ce label, attribué par l'Etat à l'organisme gestionnaire du Grand Site, vise à couronner une réhabilitation et une gestion respectueuses de l'esprit des lieux et conforme aux principes du développement durable.

Des efforts importants sont consentis par les collectivités pour améliorer les savoir-faire en matière de gestion des sites et d'accueil des visiteurs. C'est une des raisons qui a motivé en 2000 la création du Réseau des Grands Sites de France (RGSF), association qui regroupe au plan national des collectivités gestionnaires des Grands Sites.

Cette politique en faveur des Grands Sites mérite aujourd'hui d'être poursuivie et développée. Elle devrait être élargie à de nouveaux sites, une cinquantaine en ont bénéficié sur la centaine de sites qui pourraient y aspirer, elle devrait être approfondie sur les sites dont la réhabilitation a été préfigurée ou entamée mais n'est pas achevée. Elle devrait être prolongée enfin par le renforcement des moyens de gestion à long terme des Grands Sites.

Il apparaît essentiel au Réseau des Grands Sites de France que cette action soit soutenue et renforcée grâce à des partenariats élargis et à un engagement réaffirmé de l'Etat dont la création du label **GRAND SITE DE FRANCE**® constitue un aspect important mais dont l'implication financière demeure tout aussi indispensable.

RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

« 30 ans de politique en faveur des Grands Sites »

9 juin 2006 - Pointe du Raz

- 10h30 Accueil des participants à la Maison de site de la Pointe du Raz
- 11h00 Accueil : Jean VICHON, président du Syndicat mixte de la Pointe du Raz
Ouverture : Gérard VOISIN, président du Réseau des Grands Sites de France
- Table ronde « 30 ans de politique en faveur des Grands Sites »
animation : Roger CANS, journaliste
- Interventions de :
Jean-Pierre THIBAULT, collègue des DIREN, Ministère de l'écologie et du développement durable
Ambroise GUELLEC, ancien ministre, député européen, premier président du RGSF
Bertrand GAUVRIT, directeur du syndicat mixte du Puy-Mary
Michel VIOLLET, paysagiste
Michèle PRATS, secrétaire générale de la section française de l'Icomos (Conseil international des monuments et des sites)
Elisabeth DELORME, ancienne déléguée générale de la Fondation d'entreprise Gaz de France
- 12h30 Déjeuner-buffet (restaurants de la Pointe du Raz)
- 14h00 Visite commentée de la Pointe du Raz - illustration de la politique « Grand Site »
- 15h00 Point Presse à la Maison de site de la Pointe du Raz
- 30 ans de politique pour les Grands Sites
- le label **GRAND SITE DE FRANCE**® et la création de Bernard DEJONGHE pour les Grands Sites
- présentation des Actes du séminaire international "Vivre dans un grand site, le pari du développement durable" édités par la section française de l'Icomos
- partenariat Gaz de France
- 15h15 Cérémonie de remise de l'œuvre symbolisant les valeurs des Grands Sites
Interventions de :
Gérard VOISIN, président RGSF
Bernard DEJONGHE, artiste
Raphaële RABATEL, directrice de la communication de Gaz de France
- Intervention des représentants des gestionnaires des 4 sites titulaires du label **GRAND SITE DE FRANCE**® : Aven d'Ornac, Pont du Gard, Sainte Victoire, Pointe du Raz
- 16h30 Discours de clôture de Madame Nelly OLIN, Ministre de l'écologie et du développement durable - Remise de l'œuvre aux 4 sites titulaires du label
- 17h00 Cocktail de clôture
- 17h45 Départ pour l'aéroport de Quimper (vol à 19h20)

avec le soutien

*du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
de la Fondation d'entreprise Gaz de France*

&

du Conseil Général du Finistère, de la Région Bretagne, du Syndicat mixte de la Pointe du Raz

« 30 ans de politique en faveur des Grands Sites » Les grands témoins : intervenants à la table ronde

Animation : Roger CANS, journaliste

Elisabeth DELORME, dans ses différentes fonctions, s'est beaucoup impliquée dans le développement du mécénat auprès de l'Admical ; alors qu'elle était déléguée générale de la fondation d'entreprise Gaz de France, elle a notamment soutenu les efforts des collectivités territoriales et de l'Etat pour restituer leur authenticité à la Pointe du Raz et au Cirque de Gavarnie. La fondation d'entreprise Gaz de France prolonge aujourd'hui cette action en accompagnant depuis sa création le Réseau des Grands Sites de France.

Bertrand GAUVRIT, est directeur du syndicat mixte du Puy-Mary- Volcan du Cantal, site actuellement en cours de réhabilitation. Bertrand GAUVRIT incarne la jeune génération des responsables de sites qui inventent un nouveau métier, celui de gestionnaires de Grand Site : à la fois environnementalistes et développeurs, entrepreneurs et médiateurs de conflits, familiers du patrimoine comme de l'économie touristique... Et passionnés par les lieux dont ils ont la charge.

Ambroise GUELLEC, ancien ministre, aujourd'hui député européen, a été président du syndicat mixte de la Pointe du Raz durant toutes les phases d'études et de travaux de l'Opération Grand Site de la Pointe du Raz. Ayant ensuite mis en place le dispositif de gestion du site nouvellement réhabilité, Ambroise GUELLEC a créé en 2000 le Réseau des Grands Sites de France, association qui regroupe les organismes gestionnaires de Grands Sites de toute la France.

Michèle PRATS est secrétaire générale de la section française du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) qui constitue le comité français d'une organisation internationale non gouvernementale présente dans 117 pays, expert auprès de l'UNESCO pour le patrimoine mondial. L'ICOMOS anime une réflexion de fond sur les Grands Sites, au travers de colloques et de publications, dont la toute dernière, « Vivre dans un Grand Site, le pari du développement durable », est présentée officiellement dans le cadre de cette table ronde.

Jean-Pierre THIBAUT est un témoin direct de l'histoire de la politique en faveur des Grands Sites conçue par l'Etat et il y a 30 ans. Il a été en charge, de 1988 à 1991 des interventions sur les Sites en administration centrale au moment où cette politique a pris un nouvel essor ; depuis, dans ses postes successifs en services déconcentrés de l'Etat, il a pu mettre en pratique cette politique en partenariat avec les collectivités locales, sur le Cirque du Fer à Cheval, le Marais Poitevin, ou, à présent, la Dune du Pilat ou la Vallée de la Vézère.

Michel VIOLLET est paysagiste, enseignant à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles. En tant que paysagiste-conseil et membre de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Michel VIOLLET intervient sur les projets de réhabilitation et de mise en valeur de nombreux Grands Sites.

L'Aven D'Orgnac

Labellisé Grand Site de France depuis 2004, L'Aven d'Orgnac est une grandiose cavité naturelle située à l'extrême sud du département de l'Ardèche. Découverte en 1935 et aménagée pour le public dès 1939, le réseau souterrain connu se développe aujourd'hui sur quatre kilomètres. Les paysages souterrains remarquables par leurs ampleurs et leurs diversités, les formes exceptionnelles de cristallisations présentes, en font un site naturel de premier plan. Les multiples approches du milieu souterrain, touristiques, spéléologiques et scientifiques ont placé le site au premier plan national. La fréquentation annuelle avoisinant 130.000 visiteurs implique une gestion rigoureuse basée sur la préservation du site mais aussi sa valorisation.

En effet, depuis 1996, la municipalité d'Orgnac-l'Aven, gestionnaire de la cavité, a mené une réflexion pour requalifier le site et les infrastructures d'accueil dans un souci de conjuguer protection et mise en valeur touristique. Cette démarche s'est concrétisée par l'engagement d'une opération grand site en partenariat avec le ministère de l'écologie et du développement durable.

Cette opération, dont le programme a été défini sur la base des résultats d'études scientifiques approfondies, a permis en particulier de requalifier les infrastructures d'accueil (bâtiments, parkings...), d'améliorer le parcours de visite de la cavité (scénographie, éclairage, cheminement...) avec notamment la création d'un ascenseur (-125 m) facilitant la remontée et d'enrichir l'information en intégrant le Musée Régional de Préhistoire dans le parcours de visite.

Une fois sa protection réglementaire acquise, il était nécessaire de préserver ses attraits, pour les visiteurs actuels comme pour ceux de demain :

- En préservant l'environnement par le maintien de la qualité paysagère et culturelle du site candidat et de ses milieux. Dans le cas de l'Aven d'Orgnac, cette qualité tient principalement à l'extraordinaire dimension des salles souterraines et à l'impressionnante diversité des concrétions karstiques. Elle a été fortement mise en valeur par les nouveaux aménagements réalisés dans le cadre de l'opération grand site. Le label garantit aussi la recherche de l'amélioration de la qualité du site à chaque fois que cela est possible, se traduisant, pour l'aven, par la poursuite du programme de suivi scientifique. Une procédure de classement de la surface de la cavité est actuellement portée par la Direction Régionale de l'Environnement.
- En intégrant le développement économique local dans le schéma de gestion du site : la notoriété du site de l'Aven d'Orgnac participe directement aux acteurs économiques du Sud Ardèche et au financement des actions portées par la collectivité en faveur du cadre de vie de ses habitants.
- En assurant que le projet de mise en valeur du site a été établi de façon concertée avec les partenaires : l'implication des administrations (préfecture de l'Ardèche, Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes...), des diverses collectivités (Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ardèche, communes d'Orgnac -l'Aven et d'Issirac...), des scientifiques et des acteurs du site a été un facteur majeur pour la réussite de ce projet.
- La France a proposé l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de plusieurs cavités d'intérêt majeur, dont l'Aven d'Orgnac. Cette candidature sera examinée prochainement par l'UNESCO.

Contact :

Joël Ughetto

Directeur du Grand Site de l'Aven d'Orgnac

Tél. 04 75 38 65 10

Fax. 04 75 38 66 40

infos@orgnac.com

www.orgnac.com

La Pointe du Raz

Victime d'une fréquentation massive insuffisamment organisée pendant de nombreuses années, la Pointe du Raz – Baie des Trépassés – Pointe du Van retrouvaient à partir de 1996 leur aspect d'origine au terme d'une Opération Grand Site engagée en 1989.

La gestion des sites durant ces 10 dernières années a valu au Syndicat Mixte de la Pointe du Raz l'attribution du label Grand Site de France en 2004.

Très concrètement les interventions régulières ont permis de réintroduire avec succès les espèces végétales qui ont peu à peu recolonisées les espaces dégradés. La gestion des sites est donc assurée par le Syndicat Mixte au sein duquel sont représentés le Conseil Général du Finistère et la Communauté de Communes du Cap Sizun. Le plan de gestion pluriannuel sert de cadre général aux différentes actions engagées afin de pouvoir transmettre ce patrimoine naturel aux générations futures dans les meilleures conditions. Le Syndicat Mixte assure, en outre, toutes les actions de communication, d'information et de sensibilisation au respect de ces espaces fragiles. Bien que les sites soient accessibles librement tout au long de l'année, les visites guidées organisées sur les sites sont en constante augmentation. Un carnet de découverte destiné aux enfants s'est imposé comme outil pédagogique. Le Syndicat s'est par ailleurs investi dans un réel partenariat de territoire en lien avec les collectivités locales, les acteurs en charge de la protection de l'environnement, les opérateurs du tourisme... 7 km de sentiers confortables, respectant la qualité des paysages ont été aménagés.

Une navette au gaz naturel, résultat d'un partenariat avec la Fondation Gaz de France, assure le transfert des personnes à mobilité réduite, ou tout simplement celles qui ne souhaitent pas emprunter les sentiers.

Pour mener l'ensemble de ces actions, le Syndicat Mixte dispose d'un budget annuel de fonctionnement de 530 000 € provenant pour l'essentiel de la gestion du parking de la Pointe du Raz, payant à certaines périodes. Le paiement, annoncé en amont du site, s'effectue en sortie du parking après la visite (5 € / voiture). Dès lors que l'action du gestionnaire a été perçue de façon positive par les visiteurs, ces derniers acceptent volontiers de participer ainsi financièrement à l'entretien des sites ; d'autant plus qu'il est informé que la totalité de sa contribution est affectée à l'entretien et la préservation du lieu.

Proche de 850 000 visiteurs, la fréquentation annuelle fait l'objet d'un suivi permanent à partir notamment des éco-compteurs répartis sur les principaux points de passage, mais aussi sur la base des enquêtes réalisées auprès des visiteurs. Les informations ainsi recueillies confortent le gestionnaire dans les missions qu'il assure tout au long de l'année.

Contact :
Bruno Cariou
Directeur du Syndicat Mixte
Tél : 02 98 70 67 18
Fax : 02 98 70 35 16
contact@pointeduraz.com
www.pointeduraz.com

Le Pont du Gard

Le Pont du Gard, plus haut pont-aqueduc romain du monde, a été inscrit au patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO en 1985 et a fêté en 2005 le 20^{ème} anniversaire de ce classement universel. Avec 1,3 million de visiteurs en moyenne par an, dont 40% d'étrangers, il est le monument antique le plus visité de France. C'est aussi un espace naturel sensible composé de paysages méditerranéens intimement liés au Pont.

Après le classement par l'Unesco et à partir d'une analyse de la fréquentation et de l'état alarmant de dégradation du site, le Conseil général du Gard prend la décision de protéger et de mettre en valeur le Site du Pont du Gard. A l'époque il n'existe pas de structure d'accueil pour les 6 à 10 000 visiteurs estivaux quotidiens : parkings trop à proximité du monument et non surveillés, véhicules circulant sur le Pont, routes d'accès saturées, temps moyen de visite de moins d'une heure, méconnaissance historique, peu de retombées économiques pour la région.

Au cours de la période 1996 - 2000, une importante opération d'aménagement donne naissance au nouveau Site du Pont du Gard. Destinée à assurer au visiteur les meilleures conditions de visite possibles, lui proposant en plus un contenu culturel sur le chef d'œuvre qu'il est venu admirer, elle place en même temps au cœur de ses préoccupations le respect de l'environnement. La philosophie du nouvel aménagement peut se résumer à travers les trois principes qui l'ont guidé : protection de l'environnement et du patrimoine, qualité de l'accueil et développement économique local.

Parking paysager, site nettoyé et sécurisé, espaces d'accueil et espaces de découverte discrètement implantés, offre culturelle riche et variée (Musée, espace pour les enfants, médiathèque, auditorium, parcours à travers les espaces naturels formant l'écrin du site...) permettent de se familiariser avec la civilisation romaine, les techniques de construction, l'agriculture et les paysages méditerranéens, sous la conduite d'un guide, seul ou en groupe. Si tous les publics sont concernés par la médiation culturelle, les jeunes publics bénéficient d'une attention particulière avec des outils pédagogiques qui leur sont dédiés.

Le Site du Pont du Gard, aujourd'hui labellisé « **GRAND SITE DE FRANCE** ® » est placé depuis mars 2003 sous la responsabilité d'un EPCC, Établissement Public de Coopération Culturelle, nouveau mode de gestion permettant une grande souplesse tant dans la gestion que dans l'action. Une gestion globale est aujourd'hui mise en place, associant Etat, collectivités territoriales, locales, personnalités qualifiées et population locale. Le label incarne la démarche de qualité et de gestion durable engagée, réconciliant accueil touristique, vie locale et protection de l'espace naturel. L'EPCC Pont du Gard a choisi de privilégier la mission de service public, en prenant délibérément une orientation culturelle plutôt que commerciale et tient particulièrement compte dans sa tarification pour les familles et les groupes.

La volonté affichée des acteurs de l'EPCC Pont du Gard est de faire de ce site emblématique un site vivant. Il est donc animé toute l'année par des événements récurrents.

En 2006, une grande exposition retraçant la vie rurale de la société gallo-romaine dans la région est présentée au public.

Contact :

Domnine Reynert

Chargée des relations presse

Tél : 04 66 37 50 21

Fax : 04 66 37 51 54

domninereynert@pontdugard.fr

www.pontdugard.com

La Sainte-Victoire

Les massifs de Concors et de Sainte-Victoire forment un territoire boisé de près de 35 000 hectares situé aux portes d'Aix-en-Provence. Auprès du grand public, ce grand site bénéficie d'une forte notoriété liée à la montagne Sainte-Victoire, monument minéral célébré par le peintre Cézanne. Pour les provençaux, il constitue un élément à part entière de leur paysage et de leur vie quotidienne. Son caractère emblématique a justifié le classement de la montagne Sainte-Victoire au titre des sites en 1983, et la richesse de ses milieux naturels son inscription au réseau européen Natura 2000. Depuis 1995, une Opération Grand Site est soutenue par l'Etat et les collectivités locales.

L'ensemble des collectivités locales, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, se sont impliquées dans ce projet en créant le Syndicat mixte départemental Concors - Sainte-Victoire.

Le projet territorial, élaboré en commissions réunissant les principaux partenaires institutionnels et associatifs, adopté en 2003 par le Syndicat, et par les instances de chacune des collectivités locales, structure et organise l'action du Grand Site Sainte-Victoire :

- offrir au public un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schéma d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte culturelle, présence des gardes-nature) qui s'appuie sur trois principes fondamentaux : la maîtrise de la fréquentation (maintien global du nombre de visiteurs, organisation de l'espace et d'orientation des flux), la limitation des impacts sur l'environnement (zonage des milieux sensibles, mise en défends, rigueur et sobriété des aménagements) et le respect des acteurs locaux (propriétaires, professionnels et habitants);
- préserver les équilibres paysagers caractéristiques (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable), restaurer et mettre en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti vernaculaire, historique et religieux (inventaire du patrimoine, programmes d'action), et conserver voire enrichir le patrimoine naturel (suivi scientifique, gestion d'espaces naturels, Natura 2000, plan de gestion cynégétique) ;
- protéger les massifs par une politique de prévention des incendies et encourager une valorisation de l'espace forestier au travers d'activités économiques, dans le cadre d'une charte forestière de territoire, par le développement d'une exploitation forestière raisonnée et le soutien à l'agropastoralisme ;
- promouvoir un développement local durable, en accompagnant les manifestations locales, participant aux initiatives privées de mise en valeur du territoire, soutenant les professionnels du tourisme et producteurs locaux et en initiant l'émergence d'une véritable culture Sainte-Victoire.

L'obtention du label Grand Site de France confirme la recherche d'excellence dans laquelle les projets sont élaborés et conduits. Cette reconnaissance de l'Etat a eu un effet stimulant pour développer, dans le cadre du centenaire de la mort du peintre Cézanne en 2006 et pour le long terme, des actions de mise en valeur paysagère et d'aménagement en vue d'un meilleur accueil du public.

Contact :

Philippe Maigne

Tél : 04 42 64 60 90

Fax : 04 42 64 60 99

E-mail : contact@grandsitesaintevictoire.com

www.grandsitesaintevictoire.com

Opérations Grand Site : Photos « avant-après » des Grands Sites labellisés

AVEN D'ORGNAC avant réhabilitation



Après : création d'un centre d'accueil des visiteurs



POINTE DU RAZ avant réhabilitation



Après : prévention du piétinement et de l'érosion par la création de sentiers

SAINTE VICTOIRE avant réhabilitation



Après : restauration du paysage



LE PONT DU GARD avant réhabilitation



Après : restauration du paysage



« Ecouter le monde » L'œuvre emblématique de Bernard Dejonghe

Une création contemporaine pour symboliser les valeurs du label « GRAND SITE DE FRANCE »®

Créé en janvier 2002, propriété de l'Etat, le label **GRAND SITE DE FRANCE®**, attribué par le Ministère de l'écologie et du développement durable, reconnaît une gestion conforme aux principes du développement durable dans ses composantes environnementales, paysagères, sociales et économiques.

4 Grands Sites sur les 32 que compte le Réseau des Grands Sites de France en sont titulaires depuis 2004 : l'Aven d'Ornac, la Pointe du Raz, le Pont du Gard et la Sainte-Victoire.

L'œuvre de Bernard Dejonghe qui leur sera officiellement remise le 9 juin par Madame Nelly OLIN, Ministre de l'écologie et du développement durable, est le fruit d'une consultation d'artistes contemporains, menée à l'initiative du Réseau des Grands Sites de France en partenariat avec le Ministère et avec le soutien de la Fondation d'entreprise Gaz de France.

Six artistes ont été invités à proposer une œuvre qui symbolise les valeurs communes des Grands Sites et la notion d'esprit des lieux. Le verre a été choisi comme matériau pour les caractères qu'il partage avec les Grands Sites :

- la relation entre nature et culture : des éléments naturels (les silices qui composent le verre) et la transformation par l'homme dans une technique très maîtrisée, traditionnelle et novatrice à la fois,
- la relation au temps : pérennité et fragilité
- la relation à la lumière : élément commun à chaque site dans des variations infinies
- la transparence : une gestion partenariale et explicitée, des aménagements qui cherchent à ne pas faire écran entre le visiteur et le site.

Le projet de Bernard Dejonghe, retenu par le jury de cette consultation², incarnait ces valeurs avec simplicité et évidence.

« Je propose une forme ovale en verre optique massif, qui se présente comme un vide ouvert : une ouverture à l'univers, une forme universelle, d'harmonie globale et de pérennité. Le verre choisi, issu d'une technologie très sophistiquée, utilisé notamment en astronomie, est le plus pur des verres. Il est l'alliance des contraires. Il semble vide alors qu'il est très lourd, il est massif et fragile. Il n'existe pas de verre transparent dans la nature, excepté les verres issus de phénomènes naturels (volcan, foudre, météore...). Le verre optique, parfaitement transparent, est l'apprivoisement des minéraux par l'homme » souligne Bernard Dejonghe.

Bernard Dejonghe est né en 1942. Il a fait ses études à l'Ecole des Métiers d'Art de Paris. Il expose en France et à l'international depuis 1979. Souvent primées, ses pièces figurent dans les collections des plus grands musées (le Musée des Arts Décoratifs de Paris, le Musée National de la céramique de Sèvres, le Victoria and Albert Museum de Londres, le Corning Museum de New York, le Muséum of Modern Art de Sapporo au Japon, et bien d'autres encore).

L'œuvre de Bernard DEJONGHE est toute entière dans la minéralité et dans les énergies mises en œuvre par la fusion de la matière. Le regard se perd dans ces volumes denses, d'une limpidité immatérielle. Un film de 7 minutes, réalisé par Madeleine Caillard en 2005, retrace la création de cette œuvre « Ecouter le monde ».

² Membres du jury de la consultation :

Pour le Réseau des Grands Sites de France : Gérard Voisin, président du Réseau des Grands Sites de France et les gestionnaires de 4 Grands Sites

Pour la Fondation d'entreprise Gaz de France : Elisabeth Delorme, directrice

Pour le Ministère de l'écologie et du développement durable : Brigitte Mazière, architecte-urbaniste, inspectrice générale de la construction

Personnalités qualifiées : François Barré ; Gilles Clément, paysagiste ; Marion Festraëts, journaliste ; Anne-Marie Milliot-Wetzel, artiste



La Fondation Gaz de France et les Grands Sites

Préserver le patrimoine est un geste naturel, cohérent avec la vocation, la culture et les pratiques du groupe. Gaz de France exprime cet engagement aussi bien dans le quotidien de son métier, par la réhabilitation systématique des paysages traversés par ses canalisations, qu'à travers le mécénat, par des projets au service de l'intérêt général et de la beauté de la nature.

La Fondation d'entreprise Gaz de France

Fondée en 1992, la Fondation d'entreprise Gaz de France est présidée par Jean-François Cirelli, président du Groupe. Cette Fondation place l'homme au coeur de la société. Dans cet esprit, elle soutient les projets qui :

- favorisent l'épanouissement de l'être humain dans son cadre de vie
- facilitent son intégration dans la société
- contribuent à l'embellissement de son environnement

Concrètement, la Fondation Gaz de France apporte ainsi son soutien à des actions qui s'exercent dans deux domaines :

- la solidarité : prévention de l'exclusion et plus particulièrement de celle qui touche les jeunes dans les cités et quartiers défavorisés ou dans le monde rural très isolé.
- La protection du patrimoine naturel et culturel : restauration de la beauté de la nature et du patrimoine, réhabilitation de Grands Sites (Pointe du Raz, Cirque de Gavarnie), sauvegarde des sentiers et chemins de France avec la Fédération française de Randonnée, restauration et création de vitraux.

La Pointe du Raz

La Fondation Gaz de France a été l'unique mécène national de l'opération de réhabilitation de la Pointe du Raz, et cette belle opération fut son premier grand engagement en faveur des espaces naturels. Pendant 5 années, entre 1992 et 1997, la Fondation Gaz de France a contribué avec les collectivités territoriales, l'Etat, le Conservatoire National du Littoral et les acteurs locaux, à restituer son authenticité à ce Grand Site en permettant la reconquête des espaces naturels et le développement des sentiers de randonnée pédestre.

Le Réseau des Grands Sites de France

En contribuant au développement économique local, à l'aménagement du territoire et à la protection de la nature, Gaz de France affirme son engagement dans le développement durable aux côtés des collectivités locales et des gestionnaires de sites remarquables. Aussi, la Fondation d'entreprise Gaz de France a souhaité prolonger ses actions en faveur des espaces naturels en accompagnant depuis sa création le « Réseau des Grands Sites de France », dont la vocation est de développer et faire connaître les compétences et l'expérience des gestionnaires des Grands Sites en matière de préservation des paysages et d'accueil du public.

Le label « GRAND SITE DE FRANCE »®

L'excellence de la gestion de la Pointe du Raz a été reconnue par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en lui décernant en 2005 le premier label « GRAND SITE DE FRANCE ® ». Ce magnifique résultat est à mettre au crédit de l'ensemble des partenaires, qui ont travaillé et se sont investis dans la sauvegarde du territoire de la Pointe du Raz, et notamment les gestionnaires du site. Afin de célébrer à sa hauteur cet événement, la Fondation Gaz de France a décidé de soutenir l'initiative du Réseau des Grands Sites de France pour la création d'une œuvre de verre symbolisant ce label, une création magistrale de l'artiste Bernard Dejonghe, et sa remise à chacun des 4 premiers Grands Sites lauréats, notamment la Pointe du Raz.

Contact : Fondation Gaz de France - 37 rue du Général Foy 75008 Paris - Tél : 01 47 54 28 02

Des millions de visiteurs par an... Dix ans de réflexion... et d'action !

Les Actes du séminaire international "Vivre dans un Grand Site, le pari du développement durable" édités dans la collection des Cahiers de la section française de l'Icomos, sont présentés le 9 juin à la Pointe du Raz en présence de Madame Olin, Ministre de l'écologie et du développement durable.

Ce séminaire international accueilli en Baie de Somme par le Smacopi³, a réuni l'Icomos et le Réseau des grands sites de France pour une organisation conjointe des travaux ; plus de 300 personnes y ont participé. Il a marqué une nouvelle étape de la réflexion et du suivi de l'action ; après avoir travaillé sur le site (Aménagement et gestion dans les grands sites à la Pointe du Raz et à Arles), puis sur les visiteurs (Accueil et maîtrise de la fréquentation à Carcassonne), les organisateurs ont fait porter leur réflexion sur les habitants, en examinant les enjeux culturels, sociaux et économiques que représentent les grands sites pour ceux qui y vivent.

Le thème de ce séminaire s'est imposé à l'écoute de la conclusion apportée au colloque de Carcassonne par M. Azedine Beschouch, ancien président du comité du Patrimoine mondial, chargé de mission auprès du sous-directeur général pour la culture à l'UNESCO. Celui-ci soulignait que "l'un des dangers menaçant le patrimoine, c'est lorsque ce qui doit être une "valeur" devient simplement un "produit".

Ce séminaire de réflexion a été notamment l'occasion de s'interroger sur :

- la place des habitants dans les projets de protection et de mise en valeur des grands sites
- les retombées sociales, culturelles, économiques sur ces hauts lieux pour les habitants et les sociétés locales.

La section française de l'Icomos (Conseil international des monuments et sites, organisation internationale non gouvernementale créée en 1965, expert auprès de l'UNESCO) rassemble tous ceux que leurs activités ou leurs responsabilités rendent compétents en matière de préservation, conservation, restauration du patrimoine bâti et des sites : architectes, conservateurs, urbanistes, paysagistes, associations, collectivités territoriales

Depuis près de 10 ans, la Section française de l'Icomos anime un groupe de travail sur la gestion des sites patrimoniaux les plus fréquentés en étroite liaison avec le ministère français chargé de l'Environnement. Un séminaire de travail et trois colloques ont été organisés dans ce cadre, à la Pointe du Raz (1997), à Arles (1999), à Carcassonne (2001) et en Baie de Somme (2004).

Contacts :
Françoise Pitras/Louis Decazes 01 47 55 19 07
Monique de Bary 06 81 07 38 31
icomos.france@wanadoo.fr

³ *Le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Côte Picarde (smacopi), est un acteur essentiel de la protection de l'environnement et du développement durable dans le département de la Somme où il gère plus de 5000 hectares dont le parc ornithologique du Marquenterre, les Jardins de Valloires, la Maison de l'oiseau, etc.*

BULLETIN DE COMMANDE

A retourner à ICOMOS - Palais de Chaillot - avenue Albert 1^{er} de Monaco - 75116 Paris

NOM

PRENOM

ORGANISME

ADRESSE

COMMANDE ... exemplaire (s) du Cahier n° 22 "Vivre dans un grand site, le pari du développement durable"

Prix : 35 euros + frais de port (chèque à joindre à l'ordre de la Section Française de l'Icomos)